Codification ACTES :

Point N°1 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Principal Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Principal de Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	17 296 249,02	5 298 325,00
	RECETTES	18 990 366,70	5 305 284,84
	SOLDE	**1 694 117,68**	**6 959,84**

REPORTS 2013	4 441 806,21	- 2 094 007,36

TOTAL DES REALISATIONS ET REPORTS	**6 135 923,89**	**- 2 087 047,52**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°2 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	3 698 896,15	492 750,03
	Dépenses	3 384 136,00	746 064,36
	Solde exercice	**314 760,15**	- **253 314,33**
REPORTS EXERCICE 2013		134 043,41	74 979,58
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		**448 803,56**	- **178 334,75**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°3 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe de l'Assainissement Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe de l'Assainissement Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	1 960 599,49	590 190,78
	Dépenses	1 942 870,33	1 083 615,74
	Solde exercice	**17 729,16**	- **493 424,96**

REPORTS EXERCICE 2013	322 939,24	118 942,43

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	**340 668,40**	- **374 482,53**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°4 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe du SPANC Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	149 123,83	163 545,68
	Dépenses	99 143,29	155 972,21
	Solde exercice	**49 980,54**	**7 573,47**

REPORTS EXERCICE 2013	- 26 238,10	- 36 324,89

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	**23 742,44**	- **28 751,42**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°5 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe des Ordures Ménagères Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe des Ordures Ménagères Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	636 162,22	15 549,58
	Dépenses	593 759,55	0,00
	Solde exercice	**42 402,67**	**15 549,58**

REPORTS EXERCICE 2013	3,01	-14 279,08

TOTAL REALISATIONS + REPORTS	**42 405,68**	**1 270,50**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°6 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Aménagement de Zones Bièvre Isère, regroupant les zones économiques de Bizolle, du Bally, des Meunières et de Croix Bélier, établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	52.615,08	54.206,02
	RECETTES	52.149,26	40.818,62
	SOLDE EXERCICE	**- 465,82**	**- 13 387,40**

REPORT D'EXERCICE 2013	- 108 707,14	93 113,48

TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	**- 109 172,96**	**79 726,08**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°7 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	1.892.501,21	1.873.188,25
	RECETTES	1.892.590,09	1.541.162,36
	SOLDE EXERCICE	**88,88**	**- 332 025,89**
REPORT D'EXERCICE 2013		358 752,22	- 287 017,43
TOTAL REALISATIONS ET REPORTS		**358 841,10**	**- 619 043,32**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°8 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	4.347.204,75	4.272.430,97
	RECETTES	4.346.393,67	4.256.653,59
	SOLDE EXERCICE	**- 811,08**	**- 15 777,38**

REPORT D'EXERCICE 2013	2 412 448,27	- 3 347 034,31

TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	**2 411 637,19**	**- 3 362 811,69**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°9 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	0,00	0
	RECETTES	0,00	0
	SOLDE EXERCICE	**- €**	**- €**

REPORT D'EXERCICE 2013	15 119,49	18 177,77

TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	**15 119,49**	**18 177,77**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°10 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe ZA Porte des Alpes Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe ZA Porte des Alpes Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	1.226.337,99	1.206.830,73
	RECETTES	1.226.372,51	1.147.072,81
	SOLDE EXERCICE	**34,52**	**- 59 757,92**
REPORT D'EXERCICE 2013		- 5 137,36	- 38 159,71
TOTAL REALISATIONS ET REPORTS		**- 5 102,84**	**- 97 917,63**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°11 : Finances : Compte Administratif 2014 : Budget Annexe IMMO d'Entreprises Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe IMMO d'Entreprises Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	104.639,38	93.898,79
	RECETTES	130.788,36	82.418,68
	SOLDE EXERCICE	**26 148,98**	**- 11 480,11**

REPORT D'EXERCICE 2013	- 128 330,21	207 292,23

TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	**- 102 181,23**	**195 812,12**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°12 : Finances : Compte Administratif 2014 : Régie de l'Office de Tourisme Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Après s'être fait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2014 de la Régie de l'Office de Tourisme Bièvre Isère établi par le Président lequel fait ressortir les principales masses financières suivantes :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE	**DEPENSES**	20 465,77	1 504,36
	RECETTES	9 583,02	478,40
	SOLDE	**- 10 882,75**	**- 1 025,96**

REPORTS 2013	6 697,08	- 478,40

TOTAL DES REALISATIONS ET REPORTS 2014	**- 4 185,67**	**- 1 504,36**

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2014.

Codification ACTES :

Point N°13 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Principal.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Principal de Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°14 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe de l'Eau Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°15 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe de l'Assainissement Bièvre Isère

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe de l'Assainissement Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°16 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe du SPANC Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe du SPANC Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°17 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe Ordures Ménagères Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe des Ordures Ménagères Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°18 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°19 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°20 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°21 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°22 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe ZA Porte des Alpes Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe ZA Porte des Alpes Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°23 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Budget Annexe IMMO d'entreprises Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Annexe IMMO d'entreprises Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°24 : Finances : Compte de Gestion 2014 : Régie Office de Tourisme Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Vu l'article L 2121-31 du code général des Collectivités Territoriales

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le conseil Communautaire, dans ce cadre, statuera sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Sur l'exécution du budget 2014, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DECLARER** que le Compte de Gestion pour le Budget Régie Office de Tourisme Bièvre Isère dressé pour l'exercice 2014 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est conforme au Compte Administratif du Président,
- d'**APPROUVER** ledit compte de gestion pour l'exercice 2014.

Codification ACTES :

Point N°25 : Finances : Délibération d'affectation du résultat : Budget Principal.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,
- Le déficit d'investissement doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible.
- Conformément à la délibération n°217-2014, approuvant la clôture du budget annexe Ordures ménagères au 31.12.2014, votée lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, les résultats du budget Ordures Ménagères seront affectés au budget principal.
- Conformément à la délibération n°188-2014, approuvant la clôture du budget annexe « Régie office du tourisme » au 1er janvier 2015, votée lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014, les résultats du budget « Régie office du tourisme » seront affectés au budget principal.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** pour le Budget Principal, la reprise définitive des résultats 2014 :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	17 296 249,02	5 298 325,00
	RECETTES	18 990 366,70	5 305 284,84
	SOLDE	**1 694 117,68**	**6 959,84**

REPORTS 2013	4 441 806,21	- 2 094 007,36

TOTAL DES REALISATIONS ET REPORTS	**6 135 923,89**	**- 2 087 047,52**

- d'**APPROUVER** pour le Budget Régie Office de Tourisme la reprise définitive des résultats 2014 au Budget Principal :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	**DEPENSES**	20 465,77	1 504,36
	RECETTES	9 583,02	478,40
	SOLDE	**- 10 882,75**	**- 1 025,96**

REPORTS 2013	6 697,08	- 478,40

TOTAL DES REALISATIONS ET REPORTS 2014	**- 4 185,67**	**- 1 504,36**

- d'**APPROUVER** Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères la reprise définitive des résultats 2014 au Budget Principal :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	636 162,22	15 549,58
	Dépenses	593 759,55	0,00
	Solde exercice	**42 402,67**	**15 549,58**

REPORTS EXERCICE 2013	3,01	-14 279,08

TOTAL REALISATIONS + REPORTS (comptes 002 et 001)	**42 405,68**	**1 270,50**

SOLDE DES RESTES A REALISER	**0,00**	**0,00**

- de **DECIDER** d'affecter au Budget Principal les résultats comme suit :

RECAPITULATIF SOLDE ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL		
	FONCTIONNEMENT	**INVESTISSEMENT**
BUDGET PRINCIPAL SOLDE 2014	6 135 923,89	- 2 087 047,52
BUDGET PRINCIPAL RAR		1 179 667,65
SOUS TOTAL BUDGET PRINCIPAL	**6 135 923,89**	**- 907 379,87**
BUDGET REGIE OT	- 4 185,68	- 1 504,36
BUDGET ANNEXE OM	42 405,68	1 270,50
SOUS TOTAL SOLDES RAR INCLUS	**6 174 143,89**	**- 907 613,73**
Besoin de financement total		907 613,73
AFFECTATION au 1068		**907 613,73**
RESULTAT GLOBAL APRES AFFECTATION (002)	**5 266 530,16**	**0**

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent / déficit d'investissement reporté (001)	- 2 087 281,38
Solde des Restes A Réaliser	1 179 667,65
Besoin de financement	**- 907 613,73**

Excédents de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	**907 613,73**
Excédent /déficit de fonctionnement reporté (002)	**5 266 530,16**

Codification ACTES :

Point N°26 : Finances : Délibération d'affectation du résultat : Budgets Annexes.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,
- Le déficit d'investissement doit être couvert, par un virement de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'investissement, dans la limite du solde de fonctionnement disponible,
- Les Budgets Annexes de Zones ne sont pas soumis à la règle de couverture du déficit d'investissement en raison de leur nature particulière.

Compte tenu des éléments qui précèdent les Budgets Annexes de Zones ne feront pas l'objet d'une affectation de résultat.

Il est rappelé que :

- Conformément à la délibération n°154-2014 du 29 septembre 2014, l'extension de compétence assainissement de Bièvre Isère a conduit notamment à la dissolution et à l'intégration du Syndicat de la STEP au sein du budget assainissement de Bièvre Isère,
- Conformément à la délibération n°217-2014, approuvant la clôture du Budget Annexe Ordures ménagères au 31.12.2014, votée lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, les résultats du Budget Ordures Ménagères seront affectés au Budget Principal,
- Conformément à la délibération n°218-2014, approuvant la clôture du Budget Annexe SPANC au 31.12.2014, votée lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, les résultats du budget SPANC seront affectés au Budget Annexe Assainissement,
- Conformément à la délibération n°188-2014, approuvant la clôture du Budget Annexe « Régie office du tourisme » au 1er janvier 2015, votée lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014, les résultats du Budget « Régie office du tourisme » seront affectés au Budget Principal.

Les résultats des budgets annexes sus évoqués et du syndicat mixte sont repris, en 2015, dans les budgets qui les concernent. Ils ne figurent pas dans ce qui suit.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Pour le Budget Annexe Eau :

- d'**APPROUVER** la reprise définitive des résultats 2014 :

		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	3 698 896,15	492 750,03
	Dépenses	3 384 136,00	746 064,36
	Solde exercice	**314 760,15**	**- 253 314,33**
REPORTS EXERCICE 2013		134 043,41	74 979,58
TOTAL REALISATIONS + REPORTS (comptes 002 et 001)		**448 803,56**	**- 178 334,75**
SOLDE DES RESTES A REALISER			**27 087,03**

- de **DECIDER** d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET EAU	
Excédent / déficit d'investissement reporté (001)	- 178 334,75
Solde des RAR	27 087,03
Besoin de financement	**151 247,72**
Excédent d'exploitation capitalisé (compte 1068)	**151 247,72**
Excédent /déficit d'exploitation reporté (002)	**297 555,84**

- **de CONSTATER que le budget annexe IMMO** d'entreprises Bièvre Isère ne présente pas de déficit de la section d'investissement ni de restes à réaliser au regard des résultats ci-dessous issus du Compte Administratif 2014 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
SOLDE DE l'EXERCICE	26 148,98	- 11 480,11
REPORT D'EXERCICE 2013	- 128 330,21	207 292,23
TOTAL REALISATIONS 2014	**- 102 181,23**	**195 812,12**
SOLDE DES RAR 2014		22 034.95
TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	**- 102 181,23**	**217 847,07**

Codification ACTES :

Point N°27 : Finances : Délibération d'affectation du résultat : Budget Annexe Assainissement.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Il est rappelé que :

- Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif,
- Conformément à la délibération n°154-2014 du 29 septembre 2014, l'extension de compétence assainissement de Bièvre Isère a conduit notamment à la dissolution et à l'intégration du Syndicat de la STEP au sein du budget assainissement de Bièvre Isère,
- Conformément à la délibération n°218-2014, approuvant la clôture du Budget Annexe SPANC au 31.12.2014, votée lors du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014, les résultats du budget SPANC seront affectés au Budget Annexe Assainissement.

Lors de l'extension de la compétence assainissement, les communes concernées ont transféré le résultat d'investissement 2014 à la Communauté de communes.

Les résultats des budgets annexes sus évoqués et du syndicat mixte sont repris, en 2015, dans le budget assainissement selon le détail ci-dessous.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.

PROPOSITION

Il est demandé au Conseil Communautaire :

Pour le Budget Annexe Assainissement :

- d'**APPROUVER** la reprise définitive des résultats 2014 selon le détail ci-dessous :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BIEVRE ISERE		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	1 960 599,49	590 190,78
	Dépenses	1 942 870,33	1 083 615,74
	Solde exercice	**17 729,16**	**- 493 424,96**

REPORTS EXERCICE 2013	322 939,24	118 942,43

TOTAL REALISATIONS + REPORTS (comptes 002 et 001)	**340 668,40**	**- 374 482,53**

SOLDE DES RESTES A REALISER		**- 818 272,07**
SOUS TOTAL RESULTAT INVESTISSEMENT 2014 (001+RAR)		**- 1 192 754,60**

STEP CENTRE BIEVRE		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	357 113,90	709 011,00
	Dépenses	241 006,06	1 396 590,54
	Solde exercice	**116 107,84**	**- 687 579,54**

REPORTS EXERCICE 2013	79 419,03	1 057 736,44

TOTAL REALISATIONS + REPORTS (comptes 002 et 001)	**195 526,87**	**370 156,90**

SOLDE DES RESTES A REALISER		**469 382,21**
SOUS TOTAL RESULTAT INVESTISSEMENT 2014 (001+RAR)		**839 539,11**

EXTENSION COMPETENCE ASSAINISSEMENT	
Reprise excédent des communes après extension (au 1068)	**166 353,74**

SPANC BIEVRE ISERE		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014	Recettes	149 123,83	163 545,68
	Dépenses	99 143,29	155 972,21
	Solde exercice	**49 980,54**	**7 573,47**
REPORTS EXERCICE 2013		- 26 238,10	- 36 324,89
TOTAL REALISATIONS + REPORTS (comptes 002 et 001)		**23 742,44**	**– 28 751,42**
SOLDE DES RESTES A REALISER			**69 613,15**

RECAPITULATIF DES RESULTATS		
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultats Cumulés 2014 Assainissement Bièvre Isère	340 668,40	– 374 482,53
Solde RAR Assainissement Bièvre Isère		-818 272,07
TOTAL BIEVRE ISERE	**340 668,40**	**– 1 192 754,60**
Résultats Cumulés 2014 STEP Centre Bièvre	195 526,87	370 156,90
Solde des RAR STEP Centre Bièvre		469 382,21
TOTAL STEP	**195 526,87**	**839 539,11**
REPRISE DES EXCEDENTS/DEFICITS D'INV. DES COMMUNES		**166 353,74**
SOUS TOTAL RESULTATS 2014 HORS SPANC (1)	**536 195,27**	**– 186 861,75**
Résultats Cumulés 2014 SPANC Bièvre Isère	23 742,44	– 28 751,42
Solde des RAR SPANC Bièvre Isère		69 613,15
SOUS TOTAL RESULTATS 2014 SPANC (2)	**23 742,44**	**40 861,73**
TOTAL RESULTATS AVEC INTEGRATION SPANC (3) = (1) + (2)	**559 937,71**	**– 146 000,02**
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		**146 000,02**

– de **DECIDER** d'affecter les résultats comme suit :

RECAPITULATIF ET AFFECTATIONS BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultats d'investissement reportés (compte 001)	– 33 077,05
reprise excédents des communes	166 353,74
Solde des RAR	– 279 276,71
BESOIN DE FINANCEMENT	**146 000,02**
Excédents de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	**146 000,02**
Résultats de fonctionnement reportés (compte 002)	**413 937,69**

Codification ACTES :

Point N° 28 : Finances : Budget Supplémentaire 2015 : Budget Principal.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Lors du vote du BP 2015, les restes à réaliser de l'exercice 2014 du budget principal et de certains budgets annexes ont dû faire l'objet de vérifications complémentaires et n'ont pu être intégrés en totalité au budget primitif.

C'est pourquoi, il y a lieu, conformément aux dispositions des instructions comptables, de les intégrer au sein d'un budget supplémentaire reprenant également l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Pour ce budget supplémentaire, 2 éléments doivent être pris en compte pour la lecture des écritures proposées :

- reprise des résultats,
- intégration des budgets « Ordures Ménagères » et « Office de Tourisme ») :

1. L'INTEGRATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL :

Les résultats définitifs 2014 sont plus importants que ceux qui avaient été repris de façon anticipée.

Le solde des sections est plus élevé que prévu. Les RAR 2014 en recettes, minorent le virement qui doit être fait au 1068.

Aussi la reprise des RAR et des résultats va modifier tant la section de Fonctionnement que la section d'Investissement.

En fonctionnement, il est ainsi nécessaire de proposer une augmentation du résultat reporté en recettes à hauteur de 1 266 992.22 €. Il sera proposé d'augmenter d'autant le virement de la section de fonctionnement à l'investissement au 023 en dépenses de fonctionnement pour conserver l'équilibre de la section.

En investissement, concernant les RAR :
Il y a lieu d'opérer une correction de 0.36 € en RAR en dépenses pour correspondre exactement aux RAR de l'année 2014.

Il y a lieu d'inscrire 2 620 500.29 € en RAR en recettes.

Ainsi le solde des RAR de 2014 est de 1 179 667.65 €.

Le solde 2014 de la section d'investissement hors RAR est de – 2 087 047.52 €, ce résultat reporté fera l'objet d'une inscription au 001 en déficit d'investissement.

En recettes, au Budget Supplémentaire :
L'ensemble de ces éléments porte le montant à inscrire au 1068 à 907 379.89 € non plus 1 440 832.64 € ainsi qu'il l'a été prévu au BP 2015. Le virement au 1068 serait donc minoré de 533 452.75 € au titre de 2014.

Les trois tableaux suivants permettent de retracer les montants :

RESULTAT PROVISOIRE 2014	
FONCTIONNEMENT	
SOLDE 2014	960 578,21
RESULTAT REPORTE	4 441 806,21
RESULTAT GLOBAL	5 402 384,42

RESULTAT DEFINITIF 2014	
FONCTIONNEMENT	
SOLDE 2014	1 694 117,68
RESULTAT REPORTE	4 441 806,21
RESULTAT GLOBAL	6 135 923,89

INVESTISSEMENT	
Solde investissement 2014	0
Solde des RAR	- 1 440 832,64
AFFECTATION AU 1068	1 440 832,64
Solde section Investissement	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT APRES AFFECTATION	3 961 551,78

INVESTISSEMENT	
Solde investissement 2014	- 2 087 047,52
Solde des RAR	1 179 667,65
AFFECTATION AU 1068	907 379,87
Solde section Investissement	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT APRES AFFECTATION	5 228 544,02

DIFFERENCES	
FONCTIONNEMENT	
SOLDE 2014	733 539,47
RESULTAT REPORTE	-
RESULTAT GLOBAL	733 539,47

INVESTISSEMENT	
Solde investissement 2014	- 2 087 047,52
Solde des RAR	2 620 500,29
AFFECTATION AU 1068	- 533 452,77

RESULTAT GLOBAL APRES AFFECTATION	1 266 992,24

2. L'INTEGRATION DES RESULTATS DES BUDGETS CLOTURES :

La clôture de la régie Office de Tourisme et celle du budget annexe Ordures Ménagères, ont également des conséquences sur les propositions qui sont faites pour ce budget supplémentaire.

2.1. Pour la Régie Office de Tourisme :

Les résultats sont les suivants :

OT RESULTAT DEFINITIF 2014	
FONCTIONNEMENT	
SOLDE 2014	- 10 882,75
RESULTAT REPORTE	6 697,07
RESULTAT GLOBAL	- 4 185,68

INVESTISSEMENT	
Solde 2014	- 1 025,96
RESULTAT REPORTE	- 478,40
RESULTAT REPORTE CUMULE	- 1 504,36

RESULTAT GLOBAL	- 5 690,04

Les résultats sont déficitaires en fonctionnement et en investissement. Aussi pour le fonctionnement le déficit sera proposé au 002 en dépense de fonctionnement reportée.
Pour l'investissement, le déficit, reporté au 001, en dépenses, fera l'objet d'une affectation de résultat par le biais du budget principal au 1068.

2.2. Le Budget Annexe Ordures Ménagères

Les résultats pour le budget OM sont les suivants :

OM RESULTAT DEFINITIF 2014	
FONCTIONNEMENT	
SOLDE 2014	42 402,67
RESULTAT REPORTE	3,01
RESULTAT GLOBAL	42 405,68

INVESTISSEMENT	
Solde 2014	15 549,58
RESULTAT REPORTE	- 14 279,08
RESULTAT REPORTE CUMULE	1 270,50

RESULTAT GLOBAL	43 676,18

L'excédent de fonctionnement sera proposé en recettes de fonctionnement au 002.
L'excédent d'investissement est repris conformément aux dispositions de la M14 au 1068.

3. RECAPITULATIF

Enfin, pour équilibrer les sections en intégrant l'ensemble de ces paramètres,
Un virement du 023 de la section de fonctionnement en dépenses au 021 de la section d'investissement en recettes est proposé. Des dépenses pour un montant équivalent sont proposées au chapitre 23 (compte 2318) en dépenses d'investissement.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

---

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2015 ci-après pour le Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	**Propositions BP SUPPL 2015**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (Régie OT 2014)	4 185,68
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Bpal 2014)	**1 303 707,88**
TOTAL DEPENSES	**1 307 893,56**

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE	**Propositions B. SUPPL 2015**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (Bpal 2014)	1 265 487,88
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (B OM 2014)	42 405,68
TOTAL RECETTES	**1 307 893,56**

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAPITRE	**RAR 2014**	**BS 2015**	**RAR + BS 2015**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT B Pal		2 087 047,52	2 087 047,52
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT Régie OT		1 504,36	1 504,36
SOUS TOTAL 001 RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT		**2 088 551,88**	**2 088 551,88**
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- 0,36		**- 0,36**
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		1 304 978,74	**1 304 978,74**
TOTAL DEPENSES	**- 0,36**	**3 393 530,62**	**3 393 530,26**

INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAPITRE	**RAR 2014**	**BS 2015**	**RAR + BS 2015**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT Résultat Budget An.OM		**1 270,50**	**1 270,50**
021 Virement de la section de fonct.		**1 303 707,88**	**1 303 707,88**
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS Budget Principal	1 120 000,00	- 533 452,77	586 547,23
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS Régie OT (1068)		1 504,36	1 504,36
SOUS TOTAL 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	**1 120 000,00**	**- 531 948,41**	**589 322,09**
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 500 500,29		**1 500 500,29**
TOTAL RECETTES	**2 620 500,29**	**773 029,97**	**3 393 530,26**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Codification ACTES :

Point N°29 : Finances : Budget Supplémentaire 2015 : Budget Annexe Eau Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Lors du vote du BP 2015, les restes à réaliser de l'exercice 2014 du budget principal et de certains budgets annexes ont dû faire l'objet de vérifications complémentaires et n'ont pu être intégrés en totalité au budget primitif.
C'est pourquoi, il y a lieu, conformément aux dispositions des instructions comptables M14 et M49, de les intégrer au sein d'un budget supplémentaire reprenant également l'affectation des résultats de l'exercice 2014.
Le Budget Supplémentaire ci-dessous est donc proposé au titre de l'année 2015 :

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER le Budget Supplémentaire 2015 ci-après :**

Section d'exploitation :

Suite à l'affectation des résultats, le chapitre 002 -résultats d'exploitation reportés- présente un excédent s'élevant à 297 555,84€.

Il est proposé d'équilibrer cette recette en abondant, en dépense, le « Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement » à hauteur de 297 555.84€.

DEPENSES D'EXPLOITATION	
	BS 2015
023 - Virement à la section d'investissement	297 555,84
Total	**297 555,84**

RECETTES D'EXPLOITATION	
	BS 2015
002 - Excédents de fonctionnement reportés	297 555,84
Total	**297 555,84**

Section d'investissement :

Les restes à réaliser de l'exercice 2014 s'élèvent à 200 355.97€ en dépenses et à 227 443€ en recettes, soit un solde positif de 27 087,03€.

Le déficit d'investissements reporté (chapitre 001) de l'exercice 2014 s'élève, quant-à lui, à 178 334.75€.

Le besoin de financement, égal à la somme du solde des restes à réaliser de l'année et du déficit d'investissement reporté, est couvert par une affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 151 247,72€.

Par ailleurs, le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » est abondé à hauteur de 297 555.84€. Il est proposé d'abonder le chapitre 23 - Immobilisations en cours- à hauteur de 297 555,84€ pour équilibrer la section.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	RAR 2014	**BS 2015**	**TOTAL**
001 - Excédents d'investissements reportés	0,00	178 334,75	178 334,75
20 - Immobilisations corporelles	103 724,07	0,00	103 724,07
21 - Immobilisations incorporelles	48 034,19	0,00	48 034,19
23 - Immobilisations en cours	39 610,67	297 555,84	337 166,51
458 - Opération pour compte de tiers	8 987,04	0,00	8 987,04
Total	**200 355,97**	**475 890,59**	**676 246,56**

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	RAR 2014	**BS 2015**	**TOTAL**
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	297 555,84	297 555,84
10 - Dotations et fonds divers	0,00	151 247,72	151 247,72
13 - Subventions d'investissement	224 368,00	0,00	224 368,00
458 - Opération pour compte de tiers	3 075,00	0,00	3 075,00
Total	**227 443,00**	**448 803,56**	**676 246,56**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°30 : Finances : Budget Supplémentaire 2015 : Budget Annexe Assainissement Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Lors du vote du BP 2015, les restes à réaliser de l'exercice 2014 du budget principal et de certains budgets annexes ont dû faire l'objet de vérifications complémentaires et n'ont pu être intégrés en totalité au budget primitif.
C'est pourquoi, il y a lieu, conformément aux dispositions des instructions comptables M14 et M49, de les intégrer au sein d'un budget supplémentaire reprenant également l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

Le Budget supplémentaire proposé tient compte de l'intégration des résultats 2014 et des restes à réaliser, du budget assainissement, du syndicat mixte de la STEP Centre Bièvre ainsi que des résultats 2014 et des restes à réaliser du budget SPANC en fonctionnement et en investissement.

Pour mémoire, les éléments propres aux dépenses et recettes d'investissement de la STEP issus de 2014 et les résultats d'investissement des communes avaient déjà été repris dans la DM n° 1 du budget assainissement par délibération en date du 18 mai 2015.

Aussi, ce budget supplémentaire, intègre les résultats. Il propose également les diminutions de dépenses d'investissement intégrées au 2318 dans la DM n°1 précitée, inscrites dans un souci d'équilibre, dans l'attente de l'ensemble des éléments de résultats repris ici.

Le Budget Supplémentaire ci-dessous est donc proposé au titre de l'année 2015 :

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER le Budget Supplémentaire 2015 ci-après :**

DEPENSES D'EXPLOITATION	
	BS 2015
023 - Virement à la section d'investissement	413 937,69
Total	**413 937,69**

RECETTES D'EXPLOITATION	
	BS 2015
002 - Excédents de fonctionnement reportés	413 937,69
Total	**413 937,69**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	RAR 2014 - Budget assainissement Bièvre Isère	**RAR 2014 - Budget SPANC Bièvre Isère**	**BS 2015**	**TOTAL**
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	33 077,05	33 077,05
20 - Immobilisations corporelles	43 783,70	0,00	0,00	43 783,70
21 - Immobilisations incorporelles	15 912,08	0,00	0,00	15 912,08
23 - Immobilisations en cours	763 576,29	0,00	- 221 798,26	541 778,03
4581 - Opérations pour compte de tiers	0,00	35 386,85	0,00	35 386,85
Total	**823 272,07**	**35 386,85**	**- 188 721,21**	**669 937,71**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	RAR 2014 - Budget assainissement Bièvre Isère	**RAR 2014 - Budget SPANC Bièvre Isère**	**BS 2015**	**TOTAL**
10 - Dotations et fonds divers	0,00	0,00	146 000,02	146 000,02
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	413 937,69	413 937,69
13 - Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 - Opérations pour compte de tiers	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
Total	**5 000,00**	**105 000,00**	**559 937,71**	**669 937,71**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°31 : Finances : Décision Modificative : Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère : DM n°1.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Au vu de l'exécution il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Pour mémoire le budget annexe aménagement de zones, regroupe les zones économiques de Bizolle, du Bally, des Meunières et de Croix Bélier.

La décision modificative n°1 ci-dessous est donc proposée.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 ci-après pour le Budget Annexe Aménagement de Zones Bièvre Isère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE - Article	Proposition BP 2015
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	109 172,96
TOTAL DEPENSES	109 172,96

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE - Article	Proposition BP 2015
70 - 7015 PRODUITS DES SERVICES	109 172,96
TOTAL RECETTES	109 172,96

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE- Article	Proposition BP 2015
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	79 726,08
16 – 1641 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- 79 726,08
TOTAL RECETTES	-

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°32 : Finances : Décision Modificative - Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère - DM n° 1.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Au vu de l'exécution il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La décision modificative n°1 ci-dessous est donc proposée :

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 ci après pour le Budget Annexe Porte des Chambarans 2 Bièvre Isère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	358 841,10
TOTAL	**358 841,10**
RECETTES	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	358 841,10
TOTAL	**358 841,10**
TOTAL SECTION	**0**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	619 043,32
TOTAL	**619 043,32**
RECETTES	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	358 841,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1641)	260 202,22
TOTAL	**619 043,32**
TOTAL SECTION	**0**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires.

Codification ACTES :

Point N°33 : Finances : Décision Modificative : Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère : DM n° 1.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Au vu de l'exécution il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La décision modificative n°1 ci-dessous est donc proposée.

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 ci après pour le Budget Annexe Grenoble Air Parc Bièvre Isère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE - Article	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 411 637,19
042- 7133 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 118,15
TOTAL DEPENSES	**2 439 755,34**

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE - Article	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 411 637,19
042- 7133 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 118,15
TOTAL RECETTES	**2 439 755,34**

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE - Article	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 362 811,69
TOTAL DEPENSES	**3 362 811,69**

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE- Article	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 411 637,19
040- 3351 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 118,15
16 - 1641 EMPRUNTS ET DETTES ASSMILEES	923 056,35
TOTAL RECETTES	**3 362 811,69**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°34 : Finances : Décision Modificative : Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère - DM n°1.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Au vu de l'exécution il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La décision modificative n°1 ci-dessous est donc proposée :

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 ci après pour le Budget Annexe ZAC des Mollières Bièvre Isère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL- 6045	15 119,49
TOTAL	**15 119,49**
RECETTES	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	15 119,49
TOTAL	**15 119,49**
TOTAL SECTION	**0**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 177,77
TOTAL	**18 177,77**
RECETTES	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 177,77
TOTAL	**18 177,77**
TOTAL SECTION	**0**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°35 : Finances : Décision Modificative : Budget Annexe Portes des Alpes Bièvre Isère - DM n°1.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Au vu de l'exécution il est nécessaire de modifier les crédits inscrits en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La décision modificative n°1 ci-dessous est donc proposée :

Vu l'avis de la commission en date du 24 juin 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** la décision modificative n°1 ci-après pour le Budget Annexe Porte des Alpes Bièvre Isère :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 102,84
TOTAL	**5 102,84**
RECETTES	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES (7015)	5 102,84
TOTAL	**5 102,84**
TOTAL SECTION	**0**

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	97 917,63
TOTAL	**97 917,63**
RECETTES	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1641)	97 917,63
TOTAL	**97 917,63**
TOTAL SECTION	**0**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes démarches nécessaires.

Codification ACTES :

Point N°36 : Finances : Budget Supplémentaire 2015 : Budget Annexe IMMO d'Entreprises Bièvre Isère.

Rapporteur : Nadine TEIXEIRA
Dossier suivi par : Maëlle FILIOL DE RAIMOND

EXPOSE

Lors du vote du BP 2015, les restes à réaliser de l'exercice 2014 du budget principal et de certains budgets annexes ont dû faire l'objet de vérifications complémentaires et n'ont pu être intégrés en totalité au budget primitif.
C'est pourquoi, il y a lieu, conformément aux dispositions des instructions comptables M14, de les intégrer au sein d'un budget supplémentaire reprenant également l'affectation des résultats de l'exercice 2014.
Le Budget Supplémentaire ci-dessous est donc proposé au titre de l'année 2015 :

Vu l'avis favorable de la commission en date du 24 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2015 ci-après pour le Budget Annexe IMMO d'entreprises Bièvre Isère selon les Modalités ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE - Article	**BS 2015 proposé**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	102 181,23
TOTAL DEPENSES	**102 181,23**

FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE- Article	**BS 2015 Proposé**
CH 75 - 752 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 181,23
TOTAL RECETTES	**102 181,23**

INVESTISSEMENT DEPENSES			
CHAPITRE - Article	**RAR**	**BS 2015**	**RAR+BS 2015 proposé**
CH 16 - 165 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	857,05		857,05
CH 23 - 2318 IMMOBILISATIONS EN COURS		217 847,07	217 847,07
TOTAL DEPENSES	**857,05**	**217 847,07**	**218 704,12**

INVESTISSEMENT RECETTES			
CHAPITRE - Article	**RAR**	**BS 2015**	**RAR+BS 2015 Proposé**
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		195 812,12	
CH 27-2766 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 892,00		
TOTAL RECETTES	**22 892,00**	**195 812,12**	**218 704,12**

- d'**AUTORISER** le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires

Codification ACTES :

Point N°37 : Développement Economique : Animation de la Charte Forestière des Chambaran – Année 2016.

RAPPORTEUR : Christophe BARGE
Dossier suivi par Deborah CAPALBO

EXPOSE

Monsieur Christophe BARGE, Vice Président en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt :

- présente le coût de l'animation de la Charte Forestière du Territoire des Chambaran pour la mise en place des actions 2016 :

Nature des dépenses	Montant en € TTC
Salaire annuel	38 000
Frais de déplacements	1 800
Interventions extérieures / études	4 000
Frais de structure	6 000
Total des dépenses	**49 800**

- indique que lors du comité de programmation du 16 Juin 2015, les élus des 5 communautés de communes de la Charte Forestière ont validé le dépôt d'un dossier de subvention auprès du Pays Sud Grésivaudan demandant une aide financière de 55,96% du montant total des dépenses,

Nature des recettes	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA PSADER SG	24 900	50 %
Autofinancement Charte Forestière	24 900	50 %
Total des recettes	**49 800**	**100 %**

Vu l'avis de la commission en date du 10 juin 2015.

PROPOSITIONS

Il sera proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt : à déposer les demandes de subventions,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt à signer les pièces nécessaires au bon déroulement de cette action.

Codification ACTES :

Point N°38 : Développement Economique : Projet de sensibilisation des écoles du territoire à la forêt et à la filière bois – Année 2015-2016.

Rapporteur : Christophe BARGE
Dossier suivi par Deborah CAPALBO

EXPOSE

Monsieur Christophe BARGE, Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt présente le projet de sensibilisation des écoles du territoire à la forêt et à la filière bois, action mise en place dans le cadre de la Charte Forestière.

Cette action portera sur des interventions auprès de 10 classes du massif des Chambaran. Ces interventions seront réalisées par différents organismes (voir ci-dessous), et porteront sur la compréhension de la filière forêt bois à travers :

- une présentation théorique de la filière forêt bois, des exercices et la visite d'une entreprise ou construction bois,
- un atelier de transformation du bois en classe,
- une sortie en forêt pour appréhender des notions de sylviculture, exploitation, reconnaître les principales essences de nos massifs et les données générales (histoire, prospective).

Le comité de programmation du 11 février 2014 et le comité de pilotage du 27 février 2014 ont approuvé la mise en place de ce projet de sensibilisation scolaire dans le cadre du programme 2014-2017 de la Charte forestière.

Des dossiers de subvention seront déposés auprès des Conseils Départementaux de la Drôme et de l'Isère, du Syndicat mixte de la Drôme des Collines-Valence-Vivarais et de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF).

La quatrième édition de ce projet se déroulera sur l'année scolaire 2015-2016.

Le coût du projet et le montage financier prévisionnel du projet sont les suivants :

Coût du projet :

Etape du programme	Intervenants	Coût unitaire €TTC)	Coût total (€TTC)
1) Intervention filière bois	Fibois et Créabois	**500**	**5 000**
Transport sortie	Perraud, Keolis, Rapid bleus, Fayard, …	**200**	**2 000**
2) Ateliers bois	ADCF	**500**	**5 000**
3) Sortie en forêt	Ingénieurs forestiers indpdts	**500**	**5 000**
Transport sortie	Perraud, Keolis, Rapid bleus, Fayard, …	**200**	**2 000**
Ensemble du programme	Pour 3 journées par classe	**1 900**	**19 000**

Plan de financement :

Partenaires	%	€ TTC
C. Départemental 26	20	3 800
C. Départemental 38	20	3 800
CR- PSADER DDC2V	20	3 800
Etat - Mesure 149	20	3 800
Autofinancement CFT	20	3 800
TOTAL	**100**	**19 000**

Vu l'avis favorable de la commission en date du 10 Juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

---

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **DEPOSER** des demandes de subventions auprès des Conseils Départementaux, du Conseil Régional et de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt, à signer les pièces nécessaires au bon déroulement de cette action.

Codification ACTES :

Point N°39 : Développement économique / Tourisme : Convention tripartite d'objectifs et de moyens 2015 entre la SPL Office de Tourisme Mandrin Chambaran, Bièvre Isère Communauté et le Territoire de Beaurepaire.

Rapporteur : Christophe BARGE
Dossier suivi par Déborah CAPALBO

EXPOSE

A ce jour, la convention tripartite (SPL Mandrin-Chambaran, Bièvre IS7RE Communauté et Territoire de Beaurepaire) signée en 2014, pour le montant de la participation financière ainsi que son échéancier de versements, a pour objet :

- la définition des missions dédiées à la SPL Office du tourisme Mandrin Chambaran,
- la définition des objectifs et engagements de la SPL (Accueil, Information, Promotion, Coordination, Animation, Observation & Veille Touristique…),
- la définition des moyens mis à sa disposition pour leur réalisation.

Toutefois, au regard des éléments de prévisions budgétaires 2015 de la SPL, des actions mises en place et de l'intégration des agents de l'Office de Tourisme issus de la Régie directe de Bièvre Isère Communauté au 1er janvier 2015.

Conformément à la préparation budgétaire de Bièvre Isère et faisant suite au vote du budget 2015 de la collectivité, il est proposé de prévoir, dans cette nouvelle convention d'objectifs 2015, une contribution équitable de chaque actionnaire au titre de l'année 2015 correspondant pour Bièvre Isère Communauté au ¾ de la subvention totale pour répondre aux dépenses de la SPL, avec 3 Offices de Tourisme au sein de notre Territoire (1 Office de Tourisme sur Beaurepaire) soit : 230.000 €.

Aussi, pour l'année 2015, il est proposé de signer la présente convention (en pièce annexe), similaire sur les objectifs et missions et qui stipule notamment que la SPL Office de Tourisme Mandrin Chambaran contribue à la mise en œuvre de la politique de développement touristique local et assure la coordination des interventions des divers partenaires, sur la totalité du territoire spécifié dans ses statuts.

Il est proposé d'arrêter la contribution financière équitablement pour chaque actionnaire au titre de l'année 2015 correspondant au 3/4 pour Bièvre Isère Communauté (soit 230.000€) des subventions perçues par la SPL (Subventions totales de 306.666,66€, pour 2015), et 1/4 de la subvention, pour Territoire de Beaurepaire soit 76.666,66 €.

En outre, la SPL peut être consultée sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Elle pourra travailler avec les structures touristiques du Pays de Bièvre Valloire et Départementales.

La SPL Office de Tourisme présentera à Bièvre Isère Communauté un compte rendu de son activité, établi en fonction des objectifs fixés par la présente convention afin de justifier de l'emploi des crédits alloués.

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 10 Juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

---

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

-d'**APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de moyens 2015 avec la SPL Office du Tourisme Mandrin Chambaran et le Territoire de Beaurepaire,

-d'**AUTORISER** le Président à signer la présente Convention.

Codification ACTES :

Point N°40 : Développement Economique : Proposition de vente de terrain à la Société ROCHAT sur Grenoble Air Parc.

Rapporteur : Christophe BARGE
Dossier suivi par Déborah CAPALBO

EXPOSE

Messieurs PREZ et GOUBET, gérants de la Société « Imprimerie Rochat », sont venus présenter et exposer au Pôle Développement Economique ainsi qu'à M. le Président leur projet de bâtiment nécessaire à leurs besoins d'évolution.

Cette société, qui comptabilise 8 salariés, déjà présente sur notre territoire, à La Côte St André, souhaite se développer et investir dans un bâtiment en adéquation avec leurs besoins, ce qui leur permettrait également de pouvoir envisager une diversification et extension de leurs activités.

En effet aujourd'hui, n'étant pas propriétaires de leur Bâtiment, locaux assez vétustes par ailleurs, et en location jusqu'en juillet 2016, ils souhaitent se positionner au sein d'un Parc d'activités du territoire afin de disposer de terrain suffisamment conséquent pour positionner l'ensemble de leur projet.

Le projet :

Afin de disposer d'une position proche des axes routiers mais aussi des activités commerciales du territoire, la Société souhaite réaliser son nouveau Bâtiment au sein de la zone d'activités de Grenoble Air Parc.

Son besoin de terrain représente une surface de 2212 m² environ, à prendre au dépend de parcelle référencée ZH 450p, située au sein de Grenoble Air Parc, au prix **de 25€/HT/m²,** les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur (cf parcelle en rose dans le plan ci-joint).

Le Bâti envisagé d'environ ~800m² se décompose selon les surfaces suivantes :

- locaux bureaux, accueil, ateliers, stockage, local social & technique

ainsi qu'une quinzaine de places de parking.

L'entreprise retenue par La Société Rochat pour la réalisation de leur Bâtiment est le contractant Général SBI ;

De plus, la Société Rochat ayant un projet de diversification (nouvelle activité d'impression), souhaite obtenir la possibilité de réserver durant un laps de temps de 2 ans, la parcelle mitoyenne de 2538 m² environ, en jaune sur le plan ci-joint, afin de travailler sereinement à cette réflexion d'évolution.

Vu l'avis des Domaines en date 27 Mai 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission en date du 6 Mai 2015.
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la Société « Rochat » (ou toute personne s'y substituant), une parcelle de terrain de **2212 m² environ au prix de 25 €/HT/m²**, les frais d'actes et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.

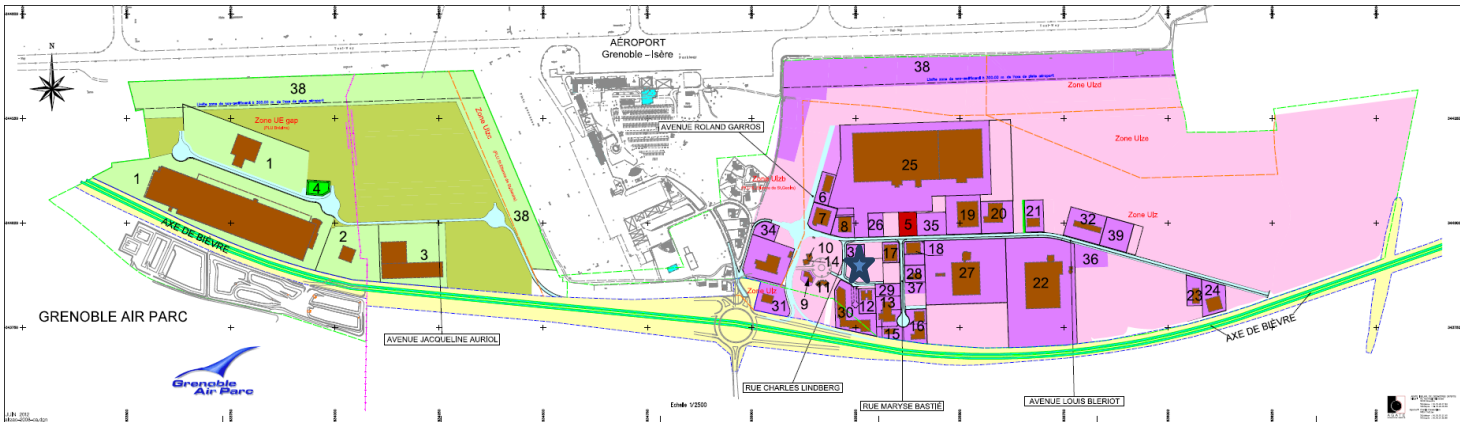

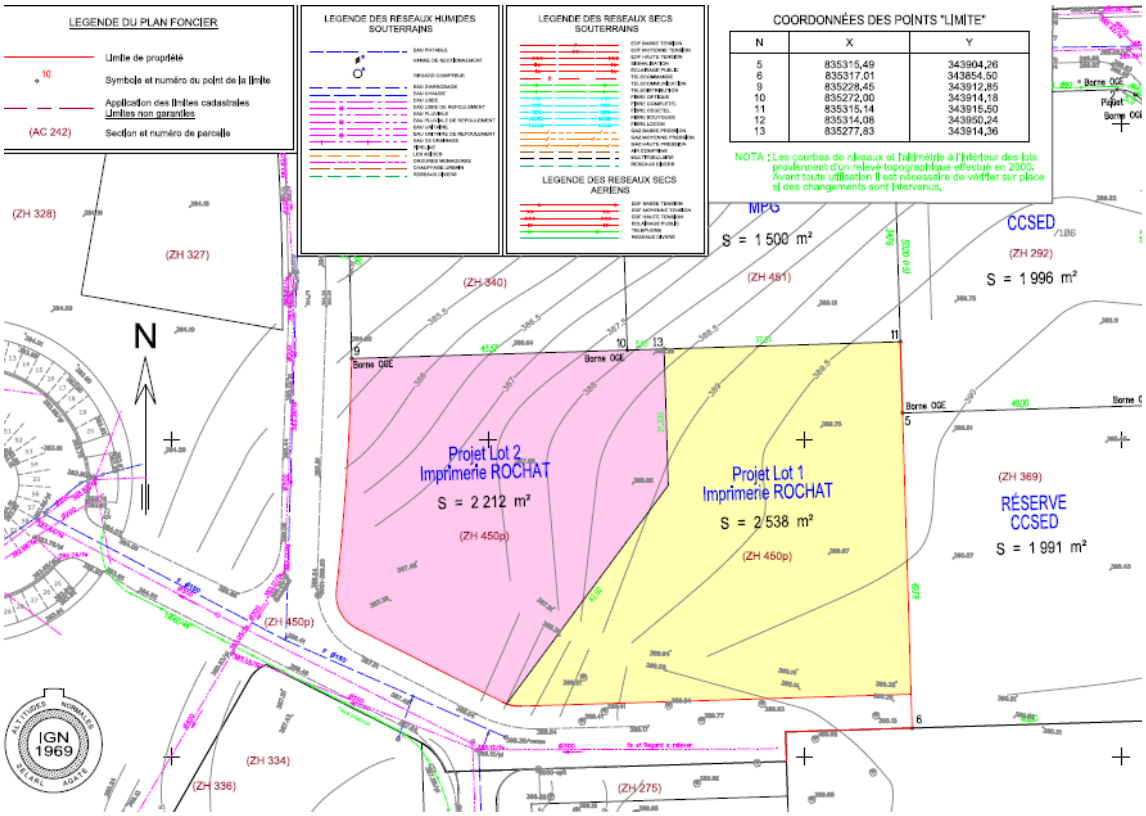

N	X	Y
5	835315,49	343904,26
6	835317,01	343854,50
9	835228,45	343912,85
10	835272,00	343914,18
11	835315,14	343915,50
12	835314,08	343950,24
13	835277,83	343914,36

Un complément sera mis en ligne et sur table lors du Conseil Communautaire.

Codification ACTES :

Point N°41 : Développement Economique : Proposition de vente de terrain à la Société DNA sur le Parc d'Activités du Rival.

RAPPORTEUR : Christophe BARGE
Dossier suivi par Deborah CAPALBO

EXPOSE

Depuis plusieurs années, Le Groupe Dauphinoise pérennise et conforte ses activités sur le Parc d'Activités du Rival à la Cote St André ; depuis 2010, le Pôle Développement Economique est en contact avec La Société et notamment DNA (Dauphinoise Nutrition Animale) afin de répondre à leurs besoins d'extension à proximité de leur site et particulièrement en lieu et place des anciens Abattoirs.

Cette société (DNA), qui comptabilise aujourd'hui sur leur site 35 salariés, et qui a déjà acquis sur ce périmètre 2 parcelles limitrophes de 2930m² et de 3543 m², souhaite développer ses activités en se portant acquéreur de la dernière parcelle disponible à proximité (en lieu et place des anciens bureaux des abattoirs démolis en partie).

En effet aujourd'hui, il reste sur ce tènement un bâtiment (atelier & bureau) de 155 m² environ, loué à la Société de M. Gueli.

Le projet :

Afin de disposer une position proche de leur Bâtiments et d'étendre notamment les surfaces de Stockage progressivement du nord de la parcelle au sud, la Société DNA souhaite acquérir la parcelle totale de 9308 m² environ et à prendre au dépend de parcelle référencée ZK 386 a, située au sein du Parc du Rival à La Cote St André (cf plan ci-joint).
Afin d'envisager sereinement leur développement de leur diversification, la société souhaite acquérir la parcelle en l'état, sans démolition, et en maintenant le locataire au sein du tènement dans les bâtiments de 155 m² au sud de la parcelle (tel que défini dans le bail) ; toutes les parties ayant été informées et d'accord sur ce principe ; nous proposons la vente du tènement global de 9308 m² environ au prix de **20€/HT/m²,** les frais d'actes notariés et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Commission en date du 10 Juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **CEDER** à la Société Dauphinoise Nutrition Animale (ou toute personne ou Société s'y substituant), une parcelle de terrain de **9 308 m² environ au prix de 20 €/HT/m²**, les frais d'actes et frais annexes restant à la charge de l'acquéreur,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession de terrain et en particulier les actes notariés à intervenir.

RD 71
chemin de Passe-farine
N
0 50 100
AXE DE BIEVRE
RD 519

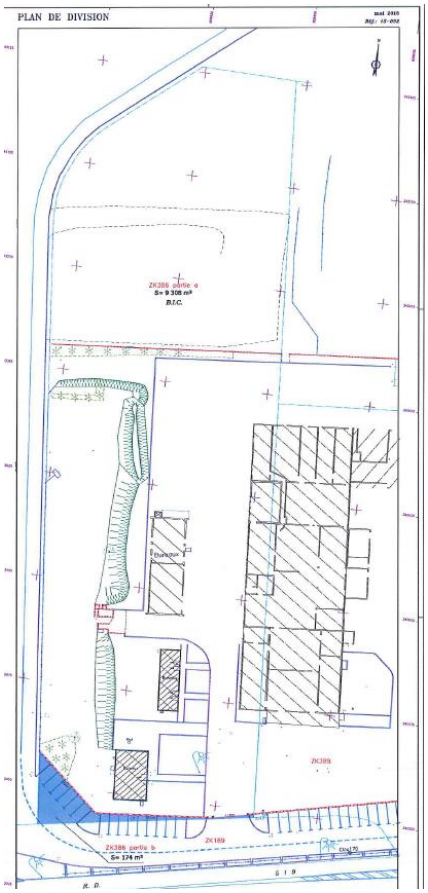
PLAN DE DIVISION
ZK386 partie a
S= 9 308 m²
B.I.C.
ZK389
ZK386 partie b
S= 174 m²
ZK169
R. D.
5 1 9

Codification ACTES :

Point N°42 : **Famille : Modification de la délibération de décembre 2014 actant l'élargissement de la compétence petite enfance.**

RAPPORTEUR : Liliane DICO
Dossier suivi par Nicolas MOURICHON

EXPOSE

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, il a été décidé d'élargir la compétence petite enfance en transférant à l'intercommunalité les structures communales à compter du 1er septembre 2015.

La liste des équipements communaux était composée des 3 multi-accueils ainsi que du Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) géré par la commune de La Côte Saint André.

Ce LAEP n'est pas intégré aux structures transférées au 1er septembre 2015.

Il convient ainsi d'acter la modification du champ d'application (limité aux 3 multi-accueils) lié à l'élargissement de la compétence petite enfance.

Vu l'avis favorable de la commission,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **MODIFIER** la délibération du 15 décembre 2014 en spécifiant que l'élargissement de la compétence petite enfance transférée à l'intercommunalité à compter du 1er septembre 2015 ne concerne que les trois multi-accueils communaux.

Codification ACTES :

Point N°43 : **Famille : Tarif camp autofinancé 11-17 ans - Eté 2015.**

RAPPORTEUR : Liliane DICO
Dossier suivi par Nicolas MOURICHON

EXPOSE

Le Pôle Famille, par l'intermédiaire de son service enfance jeunesse, organise un séjour court dit « autofinancé » dans le cadre de l'accueil des 11-17 ans (Base Ados), entre le 17 et le 20 août 2015.

Ce projet est la concrétisation pour un groupe de 23 jeunes de plusieurs mois de travail et d'investissement pour son organisation ainsi que dans la recherche de financements par le biais des Projets d'Intérêt Collectif (PIC) avec par exemple la tenue de buvettes lors de certaines manifestations.

Ce dispositif est un des principaux leviers du projet éducatif et permet de mobiliser fortement les jeunes autour des notions de responsabilisation et d'engagement.

La grille de tarifs de ce projet autofinancé est la suivante :

Quotient Familial inférieur à 620.	80 €
Quotient Familiale entre 621 et 1200.	90 €
Quotient Familial de 1201 et plus.	100 €

Cela correspond au reste à charge pour les familles.
Le paiement sera fait auprès du trésor public après réception de la facture.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 02 juin,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **VALIDER** les tarifs du camp autofinancé tel que décrit ci-dessus.

Codification ACTES : 8.8.1

Point N°44 : Environnement : Eau potable : Présentation du rapport d'activités 2014 du service public de l'eau potable.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

En accord avec le décret n°95-635 du 6 mai 1995, il convient de présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2014.

Présenté en commission Environnement le 27 mai 2015, ce rapport relate l'activité du service de l'eau potable au cours de l'année 2014 et il est présenté conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, instaurant de nouveaux indicateurs.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune ainsi qu'au représentant de l'Etat. Ce document sera consultable par le public au pôle Environnement.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE ACTE** et d'**APPROUVER** le rapport 2014 du service public de l'eau potable.

Codification ACTES : 8.8.2

Point N°45 : Environnement : Assainissement : Présentation du rapport d'activités 2014 du service public de l'Assainissement Collectif.

Rapporteur : Raymond ROUX
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

En accord avec le décret n°95-635 du 6 mai 1995, il convient de présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2014.

Présenté en commission Environnement le 27 mai 2015, ce rapport relate l'activité du service de l'assainissement collectif au cours de l'année 2014 et il est présenté conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, instaurant de nouveaux indicateurs.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune ainsi qu'au représentant de l'Etat. Ce document sera consultable par le public au pôle Environnement.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE ACTE** et d'**APPROUVER** le rapport 2014 du service public de l'assainissement collectif.

Codification ACTES : 8.8.2

Point N°46 : Environnement : SPANC : Présentation du rapport d'activités 2014 du service public de l'assainissement non collectif.

Rapporteur : Raymond ROUX
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

En accord avec le décret n°95-635 du 6 mai 1995, il convient de présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif pour l'année 2014.

Présenté en commission Environnement le 27 mai 2015, ce rapport relate l'activité du service de l'assainissement non collectif au cours de l'année 2014 et il est présenté conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, instaurant de nouveaux indicateurs.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune ainsi qu'au représentant de l'Etat. Ce document sera consultable par le public au pôle Environnement.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE ACTE** et d'**APPROUVER** le rapport 2014 du service public de l'assainissement non collectif.

Codification ACTES : 8.8.3

Point N°47 : Environnement : Déchets : Présentation du rapport d'activités 2014 du service public des déchets.

Rapporteur : André GAY
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

En accord avec le décret n°95-635 du 6 mai 1995, il convient de présenter au conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets pour l'année 2014.

Présenté en commission Environnement le 27 mai 2015, ce rapport relate l'activité du service des déchets au cours de l'année 2014 et il est présenté conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, instaurant de nouveaux indicateurs.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune ainsi qu'au représentant de l'Etat. Ce document sera consultable par le public au pôle Environnement.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE ACTE** et d'**APPROUVER** le rapport 2014 du service public des déchets.

Un complément sera mis en ligne et sur table lors du Conseil Communautaire.

Codification ACTES : 8.8.1

Point N°48 : Environnement : Eau : Avenant au contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole Centre-Est et la commune de Bressieux.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

Dans le cadre de l'élargissement de la compétence eau potable et assainissement collectif à la commune de Bressieux, il est nécessaire de régulariser la situation d'un contrat de prêt qui avait été contracté par la commune pour réaliser des travaux d'eau potable, d'assainissement collectif, d'eaux pluviales, de réseaux secs, de voirie et d'espaces verts.

Cet emprunt avait été contracté en 2005 pour un montant de 152 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Il est proposé de retenir la clé de répartition correspondant au pourcentage des travaux d'eau et d'assainissement par rapport au montant total des travaux subventions déduites ce qui correspond à 48 % pour les travaux d'eau et d'assainissement.

Il est donc nécessaire de signer un avenant n°1 à ce contrat de prêt pour scinder le tableau d'amortissement en cours selon la clé de répartition définie ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier,
- de **REMBOURSER** 48 % du montant déjà prélevé par la banque à la commune de Bressieux au titre de la semestrialité de février 2015.

Codification ACTES : 8.8.1

Point N°49 : Environnement : Eau : Ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire de la source du Fontanil à Plan.

Rapporteur : Jean-Paul BERNARD
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

La commune de Plan avait confié à Axis Conseils la régularisation de la Déclaration d'Utilité Publique pour la protection du captage d'eau du Fontanil (afin de déterminer les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné) et une procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire a été entamée.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable sur la commune de Plan depuis le 1er janvier 2015 par Bièvre Isère Communauté, la Communauté de communes sera chargée de la poursuite de cette procédure.

L'ensemble des pièces nécessaires pour l'ouverture de ces enquêtes est réuni.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de **PRENDRE** l'engagement de poursuivre et de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de l'ouvrage de captage d'eau potable,
- d'**INDEMNISER** les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,
- d'**INSCRIRE** à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance du captage et de ses périmètres,
- de **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier technique relatif aux prélèvements d'eau et à la mise en place des périmètres de protection,
- de **DEMANDER** l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire.

Codification ACTES : 8.8.3

Point N°50 : Environnement : Assainissement collectif : Avenant n°1 au marché complémentaire de travaux de création et réhabilitation de collecteurs de transits d'eaux usées jusqu'à la station d'épuration Centre Bièvre.

Rapporteur : Raymond ROUX
Dossier suivi par Blandine POURRAT

EXPOSE

Le Syndicat mixte pour la Station d'Epuration en Centre Bièvre a notifié un marché complémentaire au groupement d'entreprises Gachet/GMTP/Colas le 15 septembre 2014 pour un montant de 371 975 € HT pour prendre en compte la pose des fourreaux pour la fibre optique dans les tranchées réalisées pour la pose du réseau de transit d'assainissement jusqu'à la station d'épuration Centre Bièvre.

Ce marché complémentaire prenait aussi en compte la suppression d'un déversoir d'orage sur la commune de St-Siméon de Bressieux et la réhabilitation du réseau existant sur environ 200 ml rue de la Gerla et rue des Moulins.

Le marché initial de travaux de création et de réhabilitation de collecteurs de transits d'eaux usées était d'un montant de 1 672 338,90 € HT.

Or, le Conseil Départemental de l'Isère a validé en 2015 la pose de fourreaux pour la fibre optique rue de la Gerla et rue des Moulins.

Il convient donc de passer un avenant n°1 de 8 740 € HT au marché complémentaire ce qui représente une augmentation de 2,35 % par rapport au marché complémentaire initial (conformément au projet ci-joint). Ce dernier passe de 371 975 € HT à 380 715 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 mai 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché complémentaire et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

Codification ACTES :

Point N°51 : Habitat : Convention avec l'ANAH pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration du parc de logements privés anciens.

RAPPORTEUR : Anne BERENGUIER-DARRIGOL
Dossier suivi par David BERTRAND

EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat a fixé des objectifs en matière de réhabilitation et d'amélioration du parc privé ancien. A ce titre, le PLH prévoit le lancement d'un dispositif en faveur des propriétaires leur permettant :

- de bénéficier d'un accompagnement gratuit dans le montage de leur projet (conseil, visite, diagnostic, recherche de financements…)
- de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

Une étude a été réalisée en 2013-2014 par le cabinet URBANIS pour évaluer les modalités d'un tel dispositif.

Suite à cette étude, l'hypothèse de travail retenue par la Commission Habitat et Urbanisme du 25 novembre 2014 s'est portée sur le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) traitant les thématiques « aide au maintien à domicile » et « création de logements locatifs privés conventionnés ».

Cette opération vise donc prioritairement à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite, et à remettre sur le marché des logements (dégradés ou vacants) loués à des loyers abordables (conventionnés).

Ce PIG vient compléter les dispositifs déjà en cours dans le cadre du PIG Départemental et du Programme Habiter Mieux (économies d'énergie).

Une convention fixe le cadre du partenariat entre Bièvre Isère Communauté et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), leurs engagements respectifs, les moyens alloués et les objectifs fixés pour 3 ans.

<u>Les objectifs prévus par la convention :</u>

- 45 propriétaires occupants accompagnés en 3 ans au titre du « maintien à domicile » (accompagnement gratuit dans le montage de leur projet de travaux),
- 63 logements locatifs conventionnés créés, répartis entre 30 conventionnés intermédiaires, 30 conventionnés sociaux et 3 conventionnés très sociaux.

<u>Les aides prévues aux propriétaires pour la réalisation de travaux :</u>

- 105 000 € sur 3 ans de la part de Bièvre Isère Communauté au titre des subventions à la création de logements locatifs conventionnés (5 000€ pour un logement conventionné très social, 3 000€ pour un logement conventionné social),
- 1 314 320 € pour l'ANAH.

<u>Le financement de l'animation du dispositif :</u>

- Le suivi-animation du dispositif est subventionné par l'ANAH à hauteur de 35% du montant HT, cumulé à une part variable égale à 317 € par dossier déposé,
- Bièvre Isère Communauté finance le reste à charge.

Le coût estimé pour l'animation de ce dispositif est de 226 560 € TTC (pour 3 ans), financé à hauteur de 100 316 € par l'ANAH, soit un reste à charge sur 3 ans de 126 244 € TTC pour Bièvre Isère Communauté.

Vu la convention du Programme d'Intérêt Général,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention du Programme d'Intérêt Général et toutes les pièces nécessaires afférentes à cette convention.

Codification ACTES :

Point N°52 : Habitat : Marché de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général de Bièvre Isère Communauté pour l'amélioration du parc de logements privés.

RAPPORTEUR : Anne BERENGUIER-DARRIGOL
Dossier suivi par David BERTRAND

EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat a fixé des objectifs en matière de réhabilitation et d'amélioration du parc privé ancien. A ce titre, le PLH prévoit le lancement d'un dispositif en faveur des propriétaires leur permettant de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement : le Programme d'Intérêt Général (PIG).

Ce dispositif traitera les thématiques « aide au maintien à domicile » et « création de logements locatifs privés conventionnés ». Ce PIG vient compléter les dispositifs déjà en cours dans le cadre du PIG Départemental et du Programme Habiter Mieux (économies d'énergie).

Pour atteindre les objectifs fixés par la Convention du PIG passée avec l'ANAH, un marché a été lancé afin de choisir un opérateur chargé du suivi-animation de ce dispositif.

Les missions demandées au prestataire consistent à :

- Participer à la communication sur le PIG Bièvre Isère Communauté,
- Informer les habitants sur les aides existantes,
- Visiter les logements et évaluer les travaux nécessaires,
- Apporter un conseil technique, juridique, financier et administratif,
- Rechercher les financements existants,
- Apporter un suivi administratif gratuit aux porteurs de projet jusqu'au dépôt des dossiers complets auprès des différents financeurs,
- Suivre la réalisation des objectifs du PIG par la production d'indicateurs et de bilans,
- Pour les projets de maintien à domicile, proposer des travaux permettant d'améliorer au mieux l'autonomie de la personne,

Le marché est conclu pour une durée de un an, renouvelable deux fois. L'estimation du coût global sur 3 ans est de 340 000 € HT.

Le marché est composé d'une tranche ferme pour le suivi-animation du PIG Bièvre Isère Communauté et de deux tranches conditionnelles pour permettre le cas échéant l'élargissement du dispositif à la Région St Jeannaise.

La consultation a été lancée le 18 mars 2015 sous la forme d'un marché à procédure formalisée. Un seul candidat a déposé une offre : le PACT de l'Isère. Son offre a été ouverte par la Commission d'appel d'offre le 29 avril 2015 et a été analysée le 6 mai 2015 à partir des critères prévus par le règlement de consultation.

	PRIX en €HT			
	Tranche Ferme	TC1	TC2	TOTAL sur 3 ans
Estimation maître d'ouvrage	*240 000,00 €*	*20 000,00 €*	*80 000,00 €*	***340 000,00 €***
PACT de l'Isère (Grenoble-38)	***188 800,00 €***	***9 000,00 €***	***24 000,00 €***	***221 800,00 €***

				PACT de l'Isère (Grenoble-38)
CRITERES DU REGLEMENT	**PRIX (sur 20 points)**	**50%**	**Prix global en €HT**	**221 800,00 €**
			Points critères prix	20
			Pondération A	***10,00***
	VALEUR TECHNIQUE (sur 20 points)	**30%**	Points critère valeur technique	18,00
			Pondération B	***5,40***
	EQUIPE (sur 20 points)	**20%**	Points critère composition équipe et moyens dédiés	17,00
			Pondération C	***3,40***
NOTE GLOBALE			**Total pondération A+B+C**	**18,80**

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offre propose de retenir **PACT de l'Isère** pour un montant total de 221 800 € HT.

Vu l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre en date du 6 mai 2015,
Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec le PACT de l'Isère, pour un montant total de 221 800 € HT, et toutes les pièces nécessaires afférentes à ce marché.

Codification ACTES :

Point N°53 : Habitat : Demande de subvention pour la réhabilitation de trois logements communaux à Longechenal.

RAPPORTEUR : Anne BERENGUIER-DARRIGOL
Dossier suivi par David BERTRAND

EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat a fixé des objectifs ambitieux en matière de production de logements à loyer abordable. A ce titre, Bièvre Isère Communauté a mis en place un dispositif d'aides aux projets de réhabilitation et de création de logements communaux qui seront loués à des niveaux de loyers abordables.

La Commune de Longechenal conduit un projet de réhabilitation de deux logements T4 de 74 et 79m² et d'un logement T5 de 91m² pour un coût prévisionnel de 290 000 €. Le projet consiste en une réfection globale des trois logements.

Cette opération répond aux conditions prévues par le règlement d'aide de Bièvre Isère Communauté :

- Un loyer maximal « PALULOS +25 % » à ne pas dépasser,
- Un plafond de ressources « PLS » pour les locataires à respecter,
- Un bouquet de travaux pour un coût d'au moins 500€/m² de surface utile,
- Un niveau D à atteindre au diagnostic de performance énergétique.

A ce titre, le projet est éligible à une aide de 75 € par mètre carré de surface utile avec un maximum de 5 000 € par logement, soit une aide totale pour la commune de 15 000 €.

Vu le règlement d'attribution des aides aux projets de logements communaux et la délibération du 27 avril 2015 approuvant ce dernier,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 juin 2015,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15 juin 2015,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ACCORDER** une aide de 15 000 € à la Commune de Longechenal pour la réhabilitation de trois logements communaux.
- d'**AUTORISER** le versement de cette aide après achèvement des travaux et vérification du respect du projet présenté.